

Prix ASSM «Interprofessionnalité»

Depuis 1999, l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) se consacre activement aux buts et missions de la médecine, dans le cadre de son projet «La médecine en Suisse demain». En 2011, l'ASSM avait publié le rapport «Les futurs profils professionnels des médecins et des infirmiers dans la pratique ambulatoire et clinique». L'une des recommandations émises dans ce rapport concernait l'élaboration d'une «Charte» pour la collaboration interprofessionnelle; celle-ci a été publiée en 2014.

La collaboration interprofessionnelle a pour objectif a) d'optimiser le traitement des patients, b) de garantir la prise en charge compte tenu du manque croissant de professionnels de la santé, c) d'utiliser de manière adéquate les ressources limitées et d) de soutenir et d'encourager le travail des professionnels de la santé.

La mise en œuvre de l'interprofessionnalité peut être orientée et soutenue grâce à des exemples de «best practice». Afin de faire connaître de tels exemples, l'ASSM met au concours le prix «Interprofessionnalité» dans les domaines suivants:

- la recherche
- la formation prégraduée, postgraduée et continue
- la mise en pratique.

Tous les projets seront récompensés par un certificat de reconnaissance et un cadeau et seront présentés dans le Bulletin des médecins suisses, dans la revue «Soins infirmiers» et sur le site internet de l'ASSM.

Les nominations pour le prix doivent parvenir au secrétariat général de l'ASSM au plus tard le 15 septembre 2016 (mail@samw.ch). Les bénéficiaires du prix seront révélés lors du symposium «Interprofessionnalité» du 8 décembre 2016 à Berne.

Critères:

- Il s'agit d'un projet réalisé en 2015 et/ou 2016 (et non pas d'une idée ou d'un projet à réaliser) dans les domaines de la recherche, de la formation prégraduée, postgraduée et continue, ou de la mise en pratique.
- Au moins deux groupes professionnels sont impliqués dans le projet; la requête doit être signée par au moins deux personnes appartenant à des groupes professionnels différents.
- Le projet est décrit de manière compréhensible et mentionne les principaux facteurs de succès et les éventuels obstacles. La description fait référence à au moins un des «éléments clés» de la Charte et contient au moins deux «lessons learned» au service d'autres projets.
- La requête comprend une brève lettre d'accompagnement, dans laquelle l'instance supérieure du projet fait part de son évaluation.